

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02-19003), avis est donné que le Comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, situé au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 10 août 2022, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle du bâtiment principal situé 2330, rue Norman, à Lachine, sur le lot numéro 1 705 650 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, à l'adresse lachinegreffe@montreal.ca.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 27 juillet 2022.

Me Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut
pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition

DEMOLITION PERMIT APPLICATION

NOTICE is hereby given, according to the Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02-19003), that the Demolition Permit Application Review Committee will sit at the Borough Hall, 1800 Saint-Joseph Boulevard, Lachine, on August 10, 2022 at 5 p.m., to consider the request filed for the partial demolition of the main building located at 2330 Norman Street, in Lachine, on the lot number 1 705 650 of the Cadastre du Québec.

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire d'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within ten days of publication of the public notice or, failing such notice, within ten days following the posting of the notice on the immovable concerned, at lachinegreffe@montreal.ca.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July, 27 2022.